

**COMMUNE D'AZERAILLES**

Conseil municipal

Du 6 mars 2026 à 18h30

À la MAIRIE à AZERAILLES

**PROCES VERBAL**

L'an deux mil vingt-six, le 6 mars, le conseil municipal d'AZERAILLES étant réuni à la MAIRIE à AZERAILLES sous la présidence de Madame Rose-Marie FALQUE, MAIRE, après convocation légale du 2 mars 2026.

**Nombre de membres :**

En exercice : 12	Votants : 10
Présents : 10	Absents : 0
Excusés : 2	Exclus : 0

Présents : Rose-Marie FALQUE, Yannick HOFFNER, Justine GARNIER, Philippe GRANDMAITRE, Olivier LEGROS, Rose-Marie MAGNIER, Didier MAURY, Thomas MELLE, Jean-Claude ROUBAUD, Lionel TIROLE.

Absents excusés : Nicolas MALO, Louisa IKHLEF.

Désignation du secrétaire de séance : Yannick HOFFNER est désigné secrétaire de séance à l'unanimité du conseil municipal.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 18 décembre 2025,
2. Subventions aux associations (APE Baccarat, Judo club de Baccarat, APE Les P'tits Lutins d'Azerailles, Souvenirs Français, ADMR, VMEH, Baccarat Dynamic)
3. Achat d'un colombarium,
4. Renouvellement du contrat de Franck BAUDANT,
5. Adhésion à la commande groupée de pièges à Frelons asiatiques avec la CCTLB et signature de la convention,
6. Augmentation des charges locatives du presbytère,
7. Revalorisation des indemnités des élus,
8. Vote des CFU sur les budgets Communal, Eaux, Forêt, Caisse des Ecoles et Lotissement,
9. Convention de location de l'étang d'Azerailles,
10. Convention de prêt d'un local pour l'association Les P'tits Lutins d'AZERAILLES,
11. Avance de trésorerie du budget principal au budget de l'eau,
12. Questions diverses.

# PROCES VERBAL

## **1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 décembre 2025 :**

A l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2025.

## **2 – Subventions aux associations (APE Baccarat, Judo club de Baccarat, APE Les P'tits Lutins d'Azerailles, Souvenirs Français, ADMR, VMEH) :**

### Association des Parents d'Elèves du Collège de Baccarat :

Madame le Maire donne lecture du mail du 23 janvier 2026, envoyé par l'association des Parents d'Elèves du Collège de Baccarat qui sollicite une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 € afin poursuivre leurs actions de soutien auprès des élèves, des professeurs et de l'équipe éducative du collège.

Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 100 €, selon leur bilan financier, l'association est en déficit.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'allouer une subvention de 100 € à l'Association des Parents d'Elèves du Collège de Baccarat.

### Judo-Club de Baccarat :

Madame le Maire donne lecture du courrier envoyé par Monsieur Yohann GRANDJEAN, Président du Judo Club de Baccarat sollicitant une subvention.

Considérant que 5 licenciés d'Azerailles fréquentent ce club, Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 150 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'allouer une subvention de 150 € au Judo Club de Baccarat.

### APE Les P'tits Lutins d'AZERAILLES :

Madame le Maire donne lecture du mail envoyé par Madame Mélanie LOUIS, Secrétaire de l'association Les P'tits Lutins d'AZERAILLES sollicitant une subvention pour le lancement de l'association des parents d'élèves.

Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 350 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'allouer une subvention exceptionnelle de 350 € à l'Association Les P'tits Lutins d'AZERAILLES.

### Souvenirs Français :

Madame le Maire donne lecture du courrier envoyé par Monsieur Pascal BERNARD, Président de l'Association Le Souvenir Français, sollicitant une subvention pour :

- Entretien la mémoire de ceux qui sont Morts pour la France,
- Permettre à l'association d'entretenir et de fleurir les sépultures et les monuments commémoratifs,
- Participer à l'indispensable travail de Mémoire.

Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 100 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'allouer une subvention de 100 € à l'Association du Souvenir Français.

### ADMR :

Madame le Maire donne lecture du courrier du 5 février dernier, envoyé par Madame Jacqueline THIERY, Présidente de l'ADMR de Baccarat.

Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 300 € pour les actions de formation.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité d'allouer une subvention de 300 € à l'ADMR de Baccarat.

### VMEH : visite des malades en milieu hospitalier de Baccarat :

Madame le Maire donne lecture du courrier du 18 janvier dernier, envoyé par Christiane GEORGEL, Responsable de l'association VMEH du secteur de Baccarat.

Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 120 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'allouer une subvention de 120 € à VMEH du secteur de Baccarat.

### Baccarat Dynamic :

Madame le Maire donne lecture du mail du 28 février dernier, envoyé par l'association Baccarat Dynamic qui propose des cours de danse accessibles aux enfants dès l'âge de 4 ans ainsi qu'aux adolescents et adultes. 14 adhérents sont domiciliés à Azerailles.

Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 420 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'allouer une subvention de 420 € à l'association Baccarat Dynamic.

### **3 – Achat du colombarium :**

Madame Le Maire rappelle que le conseil avait délibéré le 28 novembre 2025 pour une demande de subvention au titre de la DETR 2026 pour l'achat d'un second colombarium.

Nous avons reçu 2 devis :

- MUNIER COLOMBARIUM pour un montant de 16 213.73 € TTC
- POMPES FUNEBRE GRANITERIE BACHAMOISE pour un montant de 15 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer le devis suivant :

L'entreprise : POMPES FUNEBRE GRANITERIE BACHAMOISE

Pour un montant de : 15 000 € TTC.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif de la commune.

#### **4 – Renouvellement du contrat de Franck BAUDANT :**

Madame le Maire rappelle que, le Conseil Municipal, par délibération du 4 juillet 2025 la commune a recruté pour une période de 6 mois, un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à temps complet au service technique.

Le contrat arrivant à échéance le 21/03/2026, Madame le Maire propose de le renouveler sous les mêmes conditions.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, décide de renouveler le contrat de Mr Franck BAUDANT pour une nouvelle période de 6 mois soit du 22 mars au 21 septembre 2026

Charge Madame le Maire de signer le CDD de Mr BAUDANT.

#### **5 – Adhésion à la commande groupée de pièges de frelons asiatiques et signature de la convention avec la CCTLB :**

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) constitue une menace pour la biodiversité, les ruchers et la sécurité des personnes. Afin de lutter contre sa prolifération, la Communauté de communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) a décidé de mettre en place, à compter de l'année 2026, une campagne coordonnée de lutte contre le frelon asiatique, comprenant notamment l'acquisition mutualisée de pièges destinés à la capture des reines fondatrices.

Dans ce cadre, la CCTLB propose la constitution d'un groupement de commande permettant aux Communes volontaires de bénéficier d'un achat groupé de pièges, assorti d'une participation financière de la Communauté de communes.

La Commune d'AZERAILLES souhaite adhérer à ce groupement de commande afin de participer à cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'adhérer au groupement de commande coordonné par la Communauté de communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) pour l'achat de pièges à frelon asiatique, dans le cadre de la campagne de lutte collective mise en place par celle-ci ;
- Approuve les termes de la convention relative à l'achat groupé de pièges à frelon asiatique, telle que jointe à la présente délibération ;
- Accepte les conditions financières prévues par ladite convention, notamment la prise en charge par la CCTLB de 30 % du coût d'achat des pièges, frais de livraison inclus, le solde restant à la charge de la Commune, dans la limite de 5 pièges sur la durée de l'opération ;
- Autorise Madame le Maire à signer la convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion ;
- Précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal.

### **6 – Augmentation des charges locatives du Presbytère :**

L'ancien Presbytère, devenu La Maison France Services, est loué depuis 2016 à l'Association Familles Rurales en Relais.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, il a été convenu que l'Association rembourse les charges d'électricité et de gaz à hauteur de 120 € par mois.

Suite à l'augmentation des tarifs du gaz, le montant prévu des provisions sur charges doit être réévalué. Il convient d'augmenter les charges de 130 € par mois et de créer un avenant au contrat de bail.

Cette répercussion des charges n'est toutefois possible que si le conseil municipal donne son accord.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, à l'unanimité, approuve l'augmentation des charges de 130 €, passant de 120 € à 250 € le montant des charges mensuelles dès le 1<sup>er</sup> avril 2026 et autorise Madame le Maire à signer l'avenant au contrat de bail au 1<sup>er</sup> avril 2026.

### **7 – Revalorisation des indemnités des élus :**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local a apporté de nombreuses modifications en faveur des élus afin de faciliter l'engagement local.

L'un de ses apports essentiels résulte de la revalorisation des indemnités de fonction des maires et des adjoints des communes de moins de 20 000 habitants.

La revalorisation des indemnités représente une augmentation de 10%.

Considérant que Madame le Maire avait demandé expressément à l'assemblée de percevoir une indemnité inférieure au barème légal lors de l'élection municipale de 2020, il convient de fixer par délibération les indemnités de fonction des membres du conseil.

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints et l'invite à délibérer ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Que les indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers sont, dans la limite de l'enveloppe budgétaires constituée par le montant des indemnités maximale susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L.2123-23 modifié par la loi n° 2025-1249 du code général des collectivités territoriales, fixé aux taux suivants :

- Maire : 40 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1<sup>er</sup> adjoint : 10.45 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2<sup>ème</sup> adjoint : 10.45 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3<sup>ème</sup> adjoint : 10.45 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Conseillers délégués : 2.86 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Cette indemnité prend effet au 9 mars 2026 ;

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L 2123-22 à L 2123-24 modifiés par les articles 1 et 3 de la loi n° 2025-1249 du code des collectivités territoriales ;

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement ;

Le tableau des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des conseillers Délégués sera annexé à la délibération ;

Les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget communal.

### **8 – Convention de location de l'étang d'Azerailles à l'Association Le Barbeau de Baccarat :**

Jean Claude ROUBAUD indique que l'étang communal de la « gravière » n'est plus loué depuis plusieurs années. L'association Le Barbeau de Baccarat souhaiterait louer l'étang pour leur association.

Le prix pour la location de la parcelle cadastrée ZX0043 d'une superficie d'environ 2ha 46a et 44ca contenant le terrain et l'étang proposé est de 600 € annuel.

La location est consentie pour une durée de 1 an à compter du 06/04/2026, renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 5 ans, puis renouvelable ensuite pour une durée équivalente par tacite reconduction.

Il est convenu que l'association consent aux conditions suivantes :

- Gardiennage de l'étang,
- Entretien de l'étang (la 1<sup>ère</sup> fauche annuelle sera réalisée par la commune),
- Veille à la propreté des lieux,
- Prendre en considération le classement en Espace Naturel Sensible de la parcelle.

Il est rappelé qu'aucune construction ne pourra être installée, l'étang est en zone inondable.

Aussi, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention avec l'Association le Barbeau de Baccarat.

### **9 – Convention d'occupation du garage de l'école par l'association Les P'tits Lutins d'AZERAILLES :**

L'association les P'tits Lutins d'Azerailles demande à la commune la mise à disposition d'un local pour y stocker leur matériel.

Le conseil municipal, propose à l'unanimité, la mise à disposition du garage de l'école à l'Association Les P'tits Lutins d'Azerailles, à titre gratuit et charge Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Il est précisé que l'association devra se couvrir par une assurance.

### **10 – Vote des CFU des budgets Commune, Eaux, Foret, Caisse des Ecole et Lotissement :**

#### **– Budget principal de la commune :**

Madame le Maire, présente le détail du Compte financier unique 2025 section par section, en dépense et en recette, chapitre par chapitre et répond aux questions du Conseil.

Il appartient à Monsieur Thomas MELLE, Premier Adjoint, de faire voter le Conseil sur le Compte financier unique, Mme le Maire s'étant retirée et ayant quitté la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

-APPROUVE tel qu'il est présenté à l'assemblée le compte financier unique 2025 du budget principal de la commune soumis à son examen,

-DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits non consommés ni reportés comme annulés,

- ARRETE les comptes ainsi :

<b>Investissement</b>		
Dépenses	Prévu	962 998.99
	Réalisé	386 116.32
	Reste à Réaliser	575 277.55
Recettes	Prévu	963 443.89
	Réalisé	259 793.80
	Reste à Réaliser	431 020.57
<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses	Prévu	1 199 313.90
	Réalisé	728 485.99
	Reste à Réaliser	0
Recettes	Prévu	1 302 570.61
	Réalisé	1 347 968.67
	Reste à Réaliser	0
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		
Investissement		- 126 322.52
Fonctionnement		619 482.68

Résultat global	493 160.16
-----------------	------------

**– Budget de L’EAU :**

Madame le Maire, présente le détail du Compte financier unique 2025 section par section, en dépense et en recette, chapitre par chapitre et répond aux questions du Conseil.

Il appartient à Monsieur Thomas MELLE, Premier Adjoint, de faire voter le Conseil sur le Compte financier unique, Mme le Maire s’étant retirée et ayant quitté la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

-APPROUVE, tel qu’il est présenté à l’assemblée, le compte financier unique 2025 du budget de l’eau à son examen,

-DÉCLARE toutes les opérations de l’exercice définitivement closes et les crédits non consommés ni reportés comme annulés,

- ARRETE les comptes ainsi :

<b>Investissement</b>		
Dépenses	Prévu	646 158.20
	Réalisé	46 638.88
	Reste à Réaliser	594 519.32
Recettes	Prévu	646 158.20
	Réalisé	175 805.87
	Reste à Réaliser	470 352.33
<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses	Prévu	110 883.85
	Réalisé	53 476.16
	Reste à Réaliser	0
Recettes	Prévu	110 883.85
	Réalisé	100 910.64
	Reste à Réaliser	0
<b>Résultat de clôture de l’exercice</b>		
Investissement		129 166.99
Fonctionnement		47 434.48
Résultat global		176 601.47

**– Budget de la FORÊT :**

Madame le Maire, présente le détail du Compte financier unique 2025 section par section, en dépense et en recette, chapitre par chapitre et répond aux questions du Conseil.

Il appartient à Monsieur Thomas MELLE, Premier Adjoint, de faire voter le Conseil sur le Compte financier unique, Mme le Maire s’étant retirée et ayant quitté la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

-APPROUVE tel qu’il est présenté à l’assemblée le compte financier unique 2025 du budget de la Forêt soumis à son examen,

-DÉCLARE toutes les opérations de l’exercice définitivement closes et les crédits non consommés ni reportés comme annulés,

- ARRETE les comptes ainsi :

<b>Investissement</b>		
Dépenses	Prévu	39 903.90
	Réalisé	39 900.53
	Reste à Réaliser	0
Recettes	Prévu	39 903.90
	Réalisé	24 363.90

	Reste à Réaliser	0
<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses	Prévu	91 050.00
	Réalisé	73 377.29
	Reste à Réaliser	0
Recettes	Prévu	127 029.75
	Réalisé	177 773.33
	Reste à Réaliser	0
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		
Investissement	-	15 536.63
Fonctionnement		105 396.04
Résultat global		89 859.41

### **– Budget CAISSE DES ECOLES :**

Madame le Maire, présente le détail du Compte financier unique 2025 section par section, en dépense et en recette, chapitre par chapitre et répond aux questions du Conseil d'administration.

Il appartient à Monsieur Thomas MELLE, Premier Adjoint, de faire voter le Conseil d'administration sur le Compte financier unique, Mme le Maire s'étant retirée et ayant quitté la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de la Caisse des Ecoles,

-APPROUVE tel qu'il est présenté à l'assemblée le compte financier unique 2025 du budget de la caisse des école soumis à son examen,

-DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits non consommés ni reportés comme annulés,

- ARRETE les comptes ainsi :

<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses	Prévu	33 950.00
	Réalisé	25 718.24
	Reste à Réaliser	0
Recettes	Prévu	33 950.00
	Réalisé	26 950.43
	Reste à Réaliser	0
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		
Investissement		0
Fonctionnement		1 232.19
Résultat global		1 232.19

### **– Budget du LOTISSEMENT**

Madame le Maire, présente le détail du Compte financier unique 2025 section par section, en dépense et en recette, chapitre par chapitre et répond aux questions du Conseil.

Il appartient à Monsieur Thomas MELLE, Premier Adjoint, de faire voter le Conseil sur le Compte financier unique, Mme le Maire s'étant retirée et ayant quitté la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

-APPROUVE tel qu'il est présenté à l'assemblée le compte financier unique 2025 du budget LOTISSEMENT soumis à son examen,

-DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits non consommés ni reportés comme annulés,

- ARRETE les comptes ainsi :

<b>Investissement</b>		
Dépenses	Prévu	163 357.87
	Réalisé	163 197.11
	Reste à Réaliser	0
Recettes	Prévu	163 357.87
	Réalisé	163 357.87
	Reste à Réaliser	0
<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses	Prévu	298 367.87
	Réalisé	298 194.58
	Reste à Réaliser	0
Recettes	Prévu	474 171.18
	Réalisé	474 003.03
	Reste à Réaliser	0
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		
Investissement		160.76
Fonctionnement		175 808.45
Résultat global		175 969.21

### **11- Avance de trésorerie du budget principal au budget de l'eau :**

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'une avance de trésorerie entre la trésorerie de la commune et la trésorerie du budget de l'eau est nécessaire afin de payer les travaux prévus au château d'eau cette année.

En effet, le budget de l'eau possède une régie dotée d'autonomie financière. Par conséquent, selon l'article R 2221-70 du CGCT nous avons la possibilité de verser une avance de trésorerie qui se traduit par une écriture de trésorerie :

- sur le compte de la Régie de l'eau : débit du compte 515 (compte au trésor) – crédit du compte 51921 (avances de trésorerie de la collectivité de rattachement).
- sur le compte de la collectivité de rattachement : débit du compte 553 (avances à des régies dotées de la seule autonomie financière) – crédit du compte 515 (ordre de paiement de nature mouvements trésorerie assimilés).

Le remboursement de l'avance de trésorerie doit intervenir au plus tard sur une période de 12 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à réaliser une avance de trésorerie pour un montant de 60 000 €, remboursable dès que les subventions DETR et Agence de l'eau nous seront versées et au plus tard le 5 mars 2027.

La séance est levée à 21h30.

Rose-Marie FALQUE,  
MAIRE D'AZERAILLES

Yannick HOFFNER  
Secrétaire de Séance